

[Texte]

qui sont des organismes paragouvernementaux. Notre clientèle regroupe un bassin de population potentielle d'environ 2,200,000 personnes. Les statistiques démontrent qu'environ 7 p. 100 de ces personnes ont en général recours à nos services.

Les budgets sont octroyés par la Commission des services juridiques à chacun des centres communautaires de chacune des régions. Chaque centre a une certaine mesure d'autonomie pour engager des avocats qui sont rémunérés à salaire. Nous sommes actuellement 306 avocats permanents à l'emploi des corporations d'aide juridique à l'intérieur de la province de Québec.

M. Corbin: Vous n'êtes pas fonctionnaire.

Une voix: On ne veut pas le devenir.

M. Robert: Nous avons beaucoup d'autonomie particulièrement dans les régions éloignées comme celle d'où je viens. Je suis mon seul maître après Dieu, si je peux m'exprimer ainsi puisque je suis seul dans mon bureau. Je n'ai pas de patron pour me dire à quelle heure entrer ou à quelle heure sortir. Je suis libre de fixer mon mode de travail.

M. Corbin: Comme les députés.

Le président: Monsieur Johnston, une autre question, et ce sera votre dernière.

M. Johnston: Ai-je le temps pour une autre question?

Le président: Trois minutes.

M. Johnston: Trois minutes. Je crois que je n'aime pas l'union de l'assurance-chômage et du bureau de la main-d'œuvre.

M. Brodeur: Oui, je pense que je peux commencer à répondre, un autre pourra compléter.

• 1030

Ce qu'on ne veut pas qui se produise avec ce projet-là, ce projet de loi actuel où on propose la fusion du centre de main-d'œuvre avec la Commission d'assurance-chômage, c'est que la Commission se paie une police gratuite. En fait le centre de main-d'œuvre a une vocation qui est celle de trouver des emplois, sauf qu'à l'heure actuelle, statistiquement, le centre de main-d'œuvre va trouver un emploi sur cinq, alors que le travailleur, lui, s'il fait des recherches lui-même, a quatre chances sur cinq, c'est-à-dire 80 p. 100 des chances de se trouver un emploi.

Dans la perspective où on unit le centre de main-d'œuvre et la Commission d'assurance-chômage, pour que cela soit valable, il faudrait que le centre de main-d'œuvre en soit vraiment un, c'est-à-dire qu'on oblige tout employeur qui a un emploi vacant à le rapporter au centre de main-d'œuvre du Canada, qui deviendrait à ce moment-là un outil efficace de placement.

D'ailleurs dans la loi régissant les centres de main-d'œuvre, jusqu'à tout dernièrement, cet article-là existait, sauf qu'on ne l'a jamais mis en application. De sorte qu'à l'heure actuelle vous avez une situation qui est complètement ridicule, où on force le chômeur à faire des recherches d'emploi, c'est-à-dire à aller se cogner le nez littéralement sur des portes pour se faire

[Traduction]

mental organizations. Our customers are roughly two million two hundred thousand persons. Statistics show that around 7 per cent of these persons generally resort to our services.

The budgets are granted by the Commission des services juridiques to each community centre in each region. Each centre has a certain amount of autonomy to hire lawyers who are paid a salary. At the moment, we are 306 full-time lawyers working for legal advice corporations within the Province of Quebec.

Mr. Corbin: You are not civil servants.

An hon. Member: We do not want to become civil servants.

Mr. Robert: We have a lot of autonomy and particularly in the remote areas like the one I come from. I am my own boss after God, if I may say so. As I am the only one in my office, I do not have anybody to tell me what time I have to come in and go out. I am free to make up my own time table.

Mr. Corbin: Like members of Parliament.

The Chairman: Mr. Johnston, if you have another question, this will be your last.

Mr. Johnston: Do I have enough time for another question?

The Chairman: Three minutes.

Mr. Johnston: Three minutes. I do not like the amalgamation of unemployment insurance with the Manpower centres.

Mr. Brodeur: I think I can make some initial comments, and someone else can complete the answer.

What we do not want to see happen with this proposed bill on the amalgamation of the Manpower centres with the Unemployment Insurance Commission, is that the Commission finds itself a free policing force. In fact, the Manpower centre's role is to find jobs, except that statistically at the moment, the Manpower centres will only find one job out of five, while the worker, who does his own searches has four changes out of five, that is a 80 per cent of chance of finding employment.

In order that the amalgamation of the Manpower centres with the Unemployment Insurance Commission be worth while, it would be necessary for the Manpower centres to be a real placement office, that is that every employer who has any vacancies, would be obligated to report them to the Canada Manpower Centre, which would then become an efficient placement office.

In fact, in the Act regulating Manpower centres, up to very recently, there was such a section, which unfortunately was never applied. So, presently, the situation is completely ridiculous, wherein the unemployed must seek jobs, literally bang against doors, only to be answered in certain cases that he must go through the Manpower centre. In other words, we are